

## Trébeurden. Deux nouveaux formateurs rejoignent l'association des plaisanciers

36 adhérents ont participé samedi 9 avril 2022, à l'assemblée générale individuelle de l'association des pêcheurs plaisanciers, de l'ATPP, en présence des voisins des associations de Toëno, du Beg-Hent, de l'Île-Grande et de Locquémeau.

Le président de l'association trébeurdaise des pêcheurs plaisanciers (ATPP), Jean-Charles Henri, a commencé la réunion en survolant les différentes activités et animation de l'association, comme le montage de plombs, les permanences à la maison de la mer, le samedi, de 11 h à 12 h.. Il rappelle qu'une conférence sur la météo est prévue le 23 avril, à 10 h, à la maison de la mer.

### Deux nouveaux formateurs

Le président est revenu sur les formations aux permis côtier : Elle est assurée par les huit moniteurs de l'association. Deux nouveaux formateurs ont rejoint l'équipe cette année, dont une, qui est actuellement en formation. En 2021, le bilan reste excellent pour l'obtention des permis côtiers : 24 candidats se sont inscrits au permis et 22 l'ont obtenu. En 2022, onze candidats sont déjà inscrits. La reprise des cours du permis hauturier, examen le 14 avril et du certificat restreint de radiotéléphonie (CRR), examen en juin, attirent aussi de nouveaux candidats.

### Inscriptions à la pêche au thon

Une grande partie des discussions a tourné autour de la pêche au thon, organisation, relations avec la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers (FNPP) et le comité départemental, qui permet d'avoir des liaisons avec les affaires maritimes. Les inscriptions à la pêche au thon ont débuté le 4 avril et se termineront le 30 mai. La première période de pêche aura lieu du samedi 2 juillet au dimanche 28 août, la seconde période, du 12 au 30 septembre.

La période *No kill* (remise à l'eau des prises vivantes) aura lieu du premier juin au 15 novembre. Nous prévoyons prochainement une réunion pour présenter le matériel et les techniques de pêche. Autre sujet, la pose des casiers en mer : Le nombre total de casiers est limité à deux par bateau. Les casiers doivent être balisés par des bouées marquées de l'immatriculation, rappelle le président. Un adhérent propose l'achat par l'association de balises, traqueurs, pour les casiers. Il y a encore des problèmes sur le vol des prises et du matériel.

### Élection du bureau

Au conseil d'administration, une démission et quatre nouveaux membres intègrent le bureau : Pascal Coulon, Carlo Monarca, Gilbert Le Roux, Murielle Migliavacca. La cotisation par adhérent s'élève à 37 € dont 15 € pour l'amicale, 4 € pour la SNSM et 18 € pour la FNPP.

Le bureau de l'association des pêcheurs plaisanciers (ATPP).

Ouest-France

